



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/142\*  
9 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante-deuxième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR  
PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

AMENDEMENT À L'ARTICLE 13 DU STATUT DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

1. Conformément à l'alinéa g) de l'article 13 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui dispose que l'ordre du jour provisoire d'une session ordinaire comporte les questions que le Secrétaire général juge nécessaire de soumettre à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée la question suivante :

"Amendement à l'article 13 du Statut du Tribunal administratif des Nations Unies"

2. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif concernant cette question sera soumis à une date ultérieure.

-----

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.